Réaliser son

BILAN DE COMPÉTENCES

WANASENS

Wanasens Quésaco ?

Wanasens, est un cabinet de coaching créé en 2020, spécialisé dans le conseil , la formation et le développement des compétences : techniques de recherche d'emploi, recrutement, formation, évolution professionnelle, bilan de compétences, coaching et bilan d'orientation scolaire.

Wanasens propose ses services aux acteurs de l'entreprise, aux chercheurs d'emploi et aux jeunes autour de 3 lignes d'expertise :

- **Gestion de carrière : Conseil en évolution professionnelle via le bilan de compétences,** coaching emploi, reconversion professionnel, valorisation des compétences, confiance en soi.

- **Coaching** : **Développement personnel et professionnel**
  Le coaching apporte des avantages tels que le développement des compétences, l'amélioration de la performance, la clarification des objectifs, le renforcement de la confiance en soi et la gestion du stress, tant pour les entreprises que pour les individus.

- **Coaching scolaire et Bilan d'orientation : jeunes lycéens, étudiants, jeunes adultes**
  Destiné aux jeunes de 13 à 25 ans, le bilan d'orientation aide à faire des choix éclairés en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En identifiant leurs motivations, leurs aptitudes et leurs aspirations, nous les aidons à tracer une voie claire et motivante pour leur avenir.

Missions

Notre ambition est d'être au plus proche :

- des entreprises, des organisations afin de répondre aux problématiques RH
- des bénéficiaires salarié.es ou en recherche d'emploi afin de les accompagner à l'élaboration de leur projet professionnel et personnelle
- des jeunes afin de les aider à faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle qui correspondent à leurs appétences , motivations et personnalité.

Un accompagnement dédié à votre évolution professionnelle

Pourquoi ?

Le bilan de compétences vous permet de faire un point sur votre trajectoire professionnelle et vos compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être) afin de définir un projet professionnel en cohérence avec votre personnalité, vos valeurs et vos aspirations.

Le bilan de compétences est une démarche encadrée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle est structurée et axée sur l'atteinte de votre nouvel objectif professionnel.

L'accompagnement

Avec Wanasens , le bilan de compétences c'est :

- L'analyse des compétences et des potentiels transférables pour des projets motivants
- Des entretiens individuels, en présentiel ou distanciel
- Une démarche alliant des méthodes qualitatives et des tests psychométriques
- Une synthèse de bilan co-écrite avec votre Consultant.e
- Un réseau de contacts et de partenaires
- Un réseau de proximité

Le bénéficiaire du bilan de compétences

Le bilan de compétences, s'adresse aux « personnes actives », à savoir notamment :

- Les salariés du secteur privé
- Les salariés du secteur public, tel que les fonctionnaires, les agents non titulaires…
- Les demandeurs d'emploi

Par ailleurs, la réalisation d'un bilan de compétences peut être à l'initiative d'un employeur ou directement du travailleur lui-même. En tout état de cause le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur.

- Le bilan s'articule autour de temps d'échange avec le/la consultant.e et de temps de travail en autonomie
- Un.e consultant.e qui vous suit tout au long de votre démarche
- Des rendez-vous réguliers pour un accompagnement rythmé
- Un rendez-vous de suivi, 6 mois après la prestation, avec pour objectif d'apporter des conseils personnalisés ou de veiller à la mise à jour du plan d'actions

WANASENS

Des accompagnements selon vos besoins

Pour chaque formule lors de nos séances de bilan, nos consultantes s'engage à créer un espace sécurisé et bienveillant, où nous pourrons discuter ouvertement de votre parcours, de vos réussites et des défis auxquelles vous avez été confrontés. Le but est de tracer ensemble une cartographie précise de vos compétences, de vos valeurs et vos motivations profondes.

PANORAMA 20 H

Élargir le champ des possibles et identifier de nouvelles perspectives

13 heures coaching - 2 H Tests de personnalité
5 H travail personnel guidé entre les séances

L'accompagnement Panorama vous est dédié si vous désirez reconsidérer votre vie professionnelle et voulez prendre le temps de construire un projet qui a du sens.

Il s'agit d'un accompagnement renforcé tant sur l'investigation des caractéristiques de personnalité, des aspirations et des compétences que dans la réalisation de l'objectif professionnel fixé. Cette formule d'adresse aux personnes qui ont déjà un projet en tête et qui souhaitent confirmer leur choix et s'assurer si cela est réalisable.

SÉRENITÉ 24 H

Prendre du recul, révéler votre potentiel et passer à l'action

16 heures coaching- 2 H Tests de personnalité
6 H travail personnel guidé entre les séances

Ce bilan Sérénité et fait pour vous si vous êtes en grand questionnement face au changement de vie professionnelle sans avoir d'idées précises de la direction à envisager.

Vous êtes à la recherche d'un soutien important dans vos démarches et dans l'identification de vos aspirations. Il se peut que vous soyez très peu confronté à des situations de recherche d'emploi et de présentation de soi, vous avez besoin d'un accompagnement appuyé sur ces sujets. Notre objectif ultime est de vous aider à vous positionner au mieux sur le marché du travail, en exploitant pleinement vos forces et en alignant votre carrière sur vos ambitions.

Personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons la meilleure prise en charge possible afin que vous puissiez suivre l'accompagnement souhaité.

Comment ?

Le bilan de compétence est un outil puissant pour élaborer un plan d'action concret et réaliste vous permettant de franchir les étapes suivantes de votre parcours avec confiance. La réalisation du bilan de compétences, en termes de durée, varie suivant le besoin du bénéficiaire. Elle ne peut aller au-delà de 24 heures. Des rendez- vous sont réalisés entre le bénéficiaire et le consultant sur plusieurs semaines, soit approximativement sur 3 mois.

Il se déroule selon 3 grandes étapes :

1. Phase préliminaire

Cette phase initiale dure environ 2 heures maximum, elle se déroule sous la forme d'un entretien non directif et centré sur le bénéficiaire.

- Analyser la demande du bénéficiaire et identifier ses besoins
- Expliquer la méthodologie et les outils utilisés lors du bilan
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire
- Explorer le parcours du bénéficiaire

2. Phase d'investigation

Cette phase constitue le coeur du bilan et dure environ 20 heures. Ici l'objectif est :

- Investiguer le parcours professionnel et de formation
- Analyser les compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être) développées lors des différentes expérience
- Déterminer les compétences clés et transférables

- Analyser les traits de personnalité dominants, les valeurs, les motivations et les intérêts professionnels
- Identifier et investiguer les pistes professionnelles envisagées
- Repérer les contraintes personnelles potentielles à la réalisation du/des projet(s)
- Mesurer l'écart entre la situation actuelle du bénéficiaire et le/les projets envisagés
- Informer quant à l'état du marché du travail et aux différents dispositifs de la formation professionnelle

3. Phase de restitution

La phase finale du bilan de compétences se réalise sous la forme d'entretiens personnalisés d'une durée totale de 2 heures. Ces derniers rendez-vous avec le bénéficiaire permettent de :

- Identifier les étapes de réalisation du projet professionnel
- Définir le plan d'actions dans le temps
- Co-rédiger le document de synthèse

Cette phase de conclusion se finalise par la lecture du consultant au bénéficiaire du document de synthèse reprenant les résultats détaillés de l'accompagnement dans sa totalité.

Précisons que le document de synthèse ainsi que l'ensemble des résultats du bilan de compétences demeurent la seule propriété du bénéficiaire, ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Ce tiers n'a donc aucun droit de regard sur ce document sans l'aval du bénéficiaire.

Enfin, notons qu'une attestation écrite du bénéficiaire autorisera le consultant à conserver la synthèse sous une version anonyme.

Tous nous serions transformés, si nous avions le courage d'être ce que nous sommes.

Marguerite Yourcenar

La mise en oeuvre du bilan de compétences et les Financements Possibles

La mise en place du dispositif fait l'objet de signature d'un contrat ou d'une convention entre le bénéficiaire, l'organisme de Bilan de compétences et l'employeur le cas échéant.

Dans ce document contractuel sont repris, les éléments suivants : les objectifs, le contenu, les moyens, la durée et période de réalisation, les modalités de réalisation, les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse, le tarif et les modalités de règlement de la prestation.

Le bénéficiaire doit faire connaitre sa décision dans un délai de 10 jours en retournant signée la convention.

Dans le cas où le bilan de compétences est demandé **par l'employeur**, le coût du financement peut être porté au budget du **plan de formation de l'entreprise**, ou dans le cadre du **plan de développement des compétences, donc financer par l'employeur**

Entre outre, tout particulier, **travailleur salarié du secteur privé ou du public, demandeur d'emploi, peut utiliser son Compte Personnel de Formation (CPF)** pour financer le coût du bilan de compétences.

Il convient de noter toutefois que les demandeurs d'emploi qui souhaitent bénéficier d'un bilan de compétences doivent en faire la demande auprès **de Pole Emploi, de l'APEC (Agence pur l'Emploi des Cadres), ou de Cap Emploi.**

De même pour les **salariés du secteur public**, la demande de prise en charge doit être faite **auprès de l'administration de rattachement**, mais les conditions d'application demeurent similaires à ceux des salariés du secteur privé. Il s'agit alors d'anticiper au mieux la demande car les modalités de prises en charge peuvent être parfois très long voir négatif.

N'hésitez pas à partager vos préoccupations, aspirations et vos questionnements, c'est en comprenant votre histoire que nous pourrons bâtir ensemble les fondations d'une réussite professionnelle épanouissante. Notre équipe de coachs se réjouit de collaborer avec vous dans cette aventure vers un avenir professionnel enrichissant et qui vous ressemble !

WANASENS

Votre Coach

Rosine VERDIER

Consultante & Coach professionnelle certifiée RNCP

Tel : +33 07 82 54 19 76

Email : contact@wanasens.fr

Rencontrons-nous et faisons équipe pour réaliser vos rêves les plus ambitieux

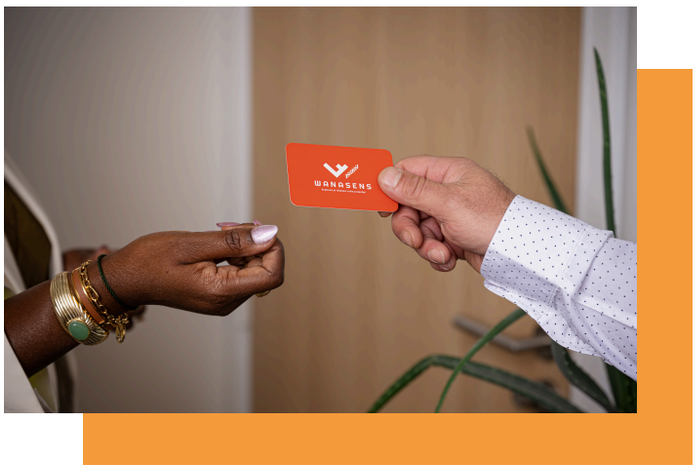

WANASENS Entreprise Individuelle
6, rue des 2 communes 91480 Quincy-Sous-Sénart
NDA, Enregistré sous le n°11910999991 auprès du préfet de région Ile-de-France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État - Siret : 88505233200016